

## Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 1

Mercredi 14 janvier 2026

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet [www.lasemaine.ch](http://www.lasemaine.ch).

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14 h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

**Editeur:** Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

**Contact:** foadm@lasemaine.ch

**Tarif des insertions:** partie officielle, sur 3 col. à la page:  
Fr. ~80 le mm + TVA (63 mm de large).

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 13 février 2026 inclusivement auprès de l'administration communale de Belprahon. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 14 janvier 2026.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

disponibles. Renseignements et inscriptions auprès du Secrétariat communal.

### Déneigement

Afin de faciliter les travaux de déneigement, les propriétaires de véhicules voudront bien éviter de laisser leurs véhicules en stationnement sur la chaussée. Les rues où stationneront des véhicules ne seront pas déneigées. Nous vous remercions pour votre compréhension.

Belprahon, le 14 janvier 2026

Le Conseil communal

### Statistique de la population

Durant l'année 2025, notre commune a enregistré 16 arrivées, 18 départs, un décès et aucune naissance. Elle compte actuellement 263 habitants (-3 par rapport à 2025), 22 personnes sont de nationalité étrangère.

Belprahon, le 14 janvier 2026

Le Conseil communal



## Belprahon

### Avis de construction

Requérants: Crelier Dominique et Monique, Les Amatennes 6, 2744 Belprahon

Auteur du projet: Eco6therm Sàrl, Montchemin 18, 2832 Rebeuvelier

Projet: assainissement de la production de chaleur en remplaçant le chauffage électrique par une pompe à chaleur air-eau

Emplacement: parcelle N° 497, Les Amatennes 6, 2744 Belprahon

Dimensions: selon plan déposé

Zone: H2

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 13 février 2026 inclusivement, auprès du secrétariat communal. Les oppositions ou réserves de droit, dûment motivées et déposées par écrit, seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Belprahon, le 14 janvier 2026

Le Conseil communal

### Avis de construction

Requérante: Commune mixte de Belprahon, Les Grands Clos 5, 2744 Belprahon.

Auteur du projet: ATB SA, Rue Industrielle 15, 2740 Moutier.

Emplacement: parcelles N°s 370, 431 et 580, au lieu-dit: «Gressins dessus», commune de Belprahon.

Projet: pose d'une nouvelle conduite d'eau potable pour alimenter un abreuvoir existant.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Zone de protection: prairie et pâturage maigres secs riches en espèces (art. 49, 52 RAC).

Dérogations: art. 18 al. 1 bis et 1 ter LPN, 24 LAT (conforme), 25 LCFo et 52 RAC.

### Ordre du jour:

- Accepter la constitution d'un droit de superficie distinct et permanent d'une portion de terrain de 2'041 m<sup>2</sup> (y compris une partie de la remise Gressins dessus N° 1b) sur le ft 360 de Belprahon et d'une portion de terrain de 86 m<sup>2</sup> sur le ft 659 de Belprahon, tous deux propriété de la Bourgeoisie de Belprahon

### Recours:

Un recours en matière communale peut être déposé auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary, au plus tard dans un délai de 30 jours après l'assemblée bourgeoise.

Belprahon, le 24 décembre 2025

Le Conseil communal

### Informations du Conseil communal

#### Assemblées communales 2026

En 2026, les assemblées communales ont été fixées aux **jeudis 18 juin et 10 décembre, à 19 h 30**, à la Salle communale.

Une assemblée communale extraordinaire a d'ores et déjà été fixée le **mercredi 11 mars 2026, à 19 h**, à la Salle communale.

#### Après-midi récréatif pour les aîné-e-s

Pour rappel, le délai d'inscription pour la projection du film «Du Grand Val au Petit Val» est fixé au **30 janvier 2026**.

Cette diffusion aura lieu le mercredi 25 février 2026 à 14 h 30 à la Salle communale de Belprahon et sera suivie d'une collation.

#### Cours BLS-AED-SRC complet

La commune de Belprahon en collaboration avec la Fondation Réajura Cœur organise un cours BLSAED-SRC complet avec utilisation d'un défibrillateur. Ce cours vise l'approfondissement des connaissances et l'application des mesures de base de la réanimation dans des situations particulières. Il aura lieu le **samedi 7 mars 2026, de 8 h à 12 h, à la salle communale de Belprahon**. Trois places sont encore

### Corcelles

#### Dépôt public du procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 11 décembre 2025

En vertu de l'article 71 alinéa 1 du règlement d'organisation, le procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 11 décembre 2025 est déposé publiquement durant 30 jours, soit du 15 janvier au 14 février 2026.

Le procès-verbal pourra être consulté durant les heures d'ouverture du secrétariat communal soit tous les mardis de 10 h à 11 h et les jeudis de 17 h à 18 h 30 ou sur rendez-vous en dehors des heures d'ouverture.

Durant le délai, il est possible de former opposition contre son contenu. L'opposition doit être adressée au Conseil communal, dûment signée et munie de motifs valables.

Corcelles, le 8 janvier 2026

Le Conseil communal

### Vice-mairie 2026

Lors de sa séance du 18 décembre 2025, le Conseil communal a nommé Monsieur Bernard Gafner en qualité de vice-maire pour l'année 2026.

Corcelles, le 5 janvier 2026

Le Conseil communal

### Statistique de la population 2025

Au 31 décembre 2025, la commune mixte de Corcelles comptait 189 habitants (99 femmes et 90 hommes) soit 3 habitants de plus qu'au 31 décembre 2024.

Corcelles, le 8 janvier 2026

Le secrétariat communal



## Court

### Avis de construction

Requérante : Municipalité de Court, Rue de la Vallée 19, 2738 Court.

Auteur du projet : Bureau GVH-BP SA, Rue Saint-Maurice 30h, 2800 Delémont.

Emplacement : parcelles N° 19, 1723, 2231, 2240 et 2415, aux lieux-dits : « Ch. de la Scierie - Ch. de la Nancoran », commune de Court.

Projet : aménagement d'un nouveau cheminement de mobilité douce avec éclairage et pose de mobilier urbain (bancs, table de pique-nique et poubelle) le long de la Birse avec l'aménagement d'une passerelle audessus de la rivière + démolition du couvert sis au chemin de la Scierie 5c.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : zone industrielle, UP6 « Station d'épuration » et agricole.

Objet protégé : végétation des rives (art. 21 LPN).

Dérogations : art. 24 LAT et 48 LAE.

Remarque : facilité accordée pour la pose des gabarits en raison de la difficulté à lire le marquage du projet au sol. Deux panneaux d'information, présentant les plans du projet, sont installés aux extrémités du cheminement projeté (station d'épuration au Ch. de la Nancoran et couvert sis au Ch. de la Scierie 5c) pour assurer l'information suffisante des voisins et du public.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 23 janvier 2026 inclusivement auprès de l'administration communale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courteley.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courteley, le 24 décembre 2025.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

a été nommé à la Vice-présidence de la Commune mixte d'Eschert, pour l'année 2026.

Le Conseil et le Personnel communal le félicitent pour cette élection.

Eschert, le 14 janvier 2026

Le Conseil communal

distribution ou la qualité de l'eau auprès de M. Joseph Philipona, fontainier (tél. 076 457 78 40).

Loveresse, le 7 janvier 2026

Conseil communal

### Dépôt public du procès-verbal de l'Assemblée communale du 8 décembre 2025

Conformément à l'article 107 du règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée communale du 8 décembre 2025 est déposé publiquement au secrétariat communal durant 30 jours, à compter de la présente publication et ce jusqu'au 13 février 2026. Il est possible de former opposition à l'encontre de son contenu, par écrit, auprès du conseil communal pendant ledit dépôt. S'il n'y a pas d'opposition ou si l'opposition est rejetée, le procès-verbal sera approuvé par le conseil.

Loveresse, le 6 janvier 2026

Conseil communal

### Assemblée communale du 15 décembre 2025

#### Procès-verbal

Le PV de l'Assemblée communale qui s'est déroulée le lundi 15 décembre 2025 à Eschert a été validé par le Conseil communal lors de sa dernière séance.

Dès lors, le PV est en dépôt public pour consultation du 14 janvier 2026 au 13 février 2026, à l'Administration communale, durant les horaires de guichets ou sur rendez-vous.

Eschert, le 14 janvier 2026

Le Conseil communal

## Loveresse

### Avis de construction - modification du permis de construire N° 2025-9900

Requérant et propriétaire foncier : Longauto Sàrl, Longo Anthony, Clos là Outre 30, 2732 Loveresse.

Auteur du projet : KD Architecture, Grand-Rue 79, 2720 Tramelan.

Emplacement : parcelle N° 735, Clos là Outre 30, 2732 Loveresse

Description du projet : remplacement d'une vitrine par une porte de garage sectionnelle (identique aux existantes), ainsi qu'une nouvelle annexe au nord du bâtiment avec un nouveau lavage voiture, qui remplace l'existant se trouvant actuellement à l'intérieur.

Dimensions : selon plans déposés

Construction : selon plans déposés

Zone : Zone d'activités

Dépôt public : du 14 janvier au 13 février 2026.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de l'administration communale. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire auprès du Conseil communal, Chemin de l'École 3, à Loveresse, dans le même délai.

Loveresse, le 9 janvier 2026

Conseil communal

### Nouvelle législature - répartition des dicastères

Le conseil communal, dans sa séance du 6 janvier 2026, a procédé à la répartition des dicastères comme suit :

- M. Schlappach Michaël : Mairie
- M. Voiblet Francis : Finances et sécurité
- M. Neukomm Richard : Vice-mairie, travaux publics
- M. Boegli Mathias : Forêt, pâturages, bergerie
- M. Häubi Jakob : Écoles
- M. Grossenbacher Fabrice : Urbanisme, constructions, bâtiments
- M. Boillat Thierry : Social, culture et sports

Loveresse, le 9 janvier 2026

Conseil communal

## Perrefitte

### Avis de construction

Maître d'ouvrage : Madame Stéphanie Dos Santos et Monsieur Marcos Miguel Dos Santos, Gros Champs 19, 2742 Perrefitte.

Projet : installation d'une pergola bioclimatique d'une taille de 3.5 m x 3.5 m et d'une hauteur de 2.40 m sur la terrasse au sud du bâtiment.

Dimensions : selon plans déposés

Sur parcelle : N° 936 du bau de Perrefitte, Gros Champs 19

Zone : mixte H2.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 13 février 2026 inclusivement, au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Perrefitte, le 14 janvier 2026

Le Conseil municipal

### Rapport d'analyse de l'eau potable

À l'occasion d'un contrôle périodique, plusieurs échantillons ont été prélevés le 9 décembre 2025 par M. Joseph Philipona, fontainier, dans le cadre de l'autocontrôle. Le but de l'analyse était de vérifier le respect des exigences légales posées à l'eau potable. Il ressort des résultats que les propriétés des échantillons analysés sont conformes aux prescriptions. Les résultats d'analyse officiels du Laboratoire cantonal ont montré que l'eau potable distribuée par la commune est conforme aux exigences légales.

- dureté en graduation française (°f) : 19,5

- teneur en nitrate (mg/l) : 7,9

- provenance de l'eau : eau de sourcetraitemet de l'eau : non traitée

Les personnes qui le souhaitent peuvent obtenir de plus amples renseignements sur le réseau de



## Crémines

### Vice-maire 2026

Le Conseil communal a nommé Florent Greder en qualité de vice-maire pour l'année 2026.

Crémines, le 14 janvier 2026

Le Conseil communal



## Eschert

### Statistique de la population au 31 décembre 2025

Au 31.12.2025, notre commune comptait 367 habitants (sans les externes et séjours) (8 de moins par rapport au 31.12.2024), soit 165 femmes et 202 hommes. En 2025, Eschert a enregistré 20 arrivées, 37 départs, 3 naissances et 5 décès.

Eschert, le 14 janvier 2026

Le Conseil communal

### Vice-mairie de la Commune

Monsieur Patrick Vogt, Conseiller en charge des dicastères des eaux, protection civile et militaire

### Nouvelle répartition des dicastères et vice-maire

M. Fabien Mérillat est responsable du dicastère des travaux publics, des déchets, de la Combe Fabet et des Gorges.

■ 14 janvier 2026

M. Michel Riat est responsable du dicastère des constructions, de l'embellissement ainsi que de la culture, des sports et des générations.

M. Daniel Bärtschi a été nommé vice-maire pour l'année 2026.

Perrefitte, le 14 janvier 2026

Le Conseil municipal

## Service hivernal

Pour faciliter les travaux de déneigement et également prévenir les accidents, les propriétaires de véhicules qui disposent de places de stationnement sur un terrain privé ou de garages voudront bien éviter de laisser leurs véhicules sur la chaussée. Ceux qui n'ont pas d'autre solution ne stationneront pas à proximité des carrefours, dans les virages, sur les trottoirs, sur les routes étroites, dans les impasses et aux endroits sans visibilité. Les propriétaires sont également priés de ne pas déposer la neige qu'ils dégagent de leur propriété sur la route.

Les amas de neige qui glissent des toits et les blocs de glace qui se détachent des gouttières sont un véritable danger en hiver. Nous vous rappelons que l'élimination de la neige et de la glace est de la responsabilité de chaque propriétaire et sa responsabilité est engagée si quelqu'un subit un dommage. Les éventuels dégâts occasionnés par le service de déneigement sont à annoncer sans délai au secrétariat municipal avec description, date de l'incident et idéalement accompagnés d'une photo.

Perrefitte, le 14 janvier 2026

Le Conseil municipal



## Avis de construction

Requérant: M. Martin Annen, Sur la Chaivre 20, 2748 Les Ecorcheresses.

Auteur du projet: M. Raymond Heyer, Clos du Moulin 28, 2742 Perrefitte.

Emplacement: parcelle N° 209, au lieu-dit: «Le Perceux 28», Souboz, Commune de Petit-Val.

Projet: construction d'un bâtiment de traite dans le pâturage avec place en chaille et groise.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Remarque: projet conforme à la zone au sens de l'art. 22 LAT.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 13 février 2026 inclusivement auprès de l'administration communale de Petit-Val. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 14 janvier 2026.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

## Film «Du Grand Val au Petit Val»

La Commune de Petit-Val invite la population à la projection du film «Du Grand Val au Petit Val» le vendredi 6 février 2026 à 20h à la salle Plaine Fin 17c à Sornetan.

Entrée libre, collecte en faveur de l'association Regard Sauvage.

Souboz, le 14 janvier 2026

Conseil communal

## Adjudication du contrat de mise à jour de la mensuration officielle période 2026-2033

Le 12 février 2025, la Commune de Petit-Val a mis au concours dans la Feuille officielle d'avis du district de Moutier le mandat de mise à jour de sa mensuration officielle pour la période contractuelle 2026-2033. À la date d'expiration du délai de soumission, une seule offre a été reçue. Le Conseil communal a décidé d'attribuer le contrat de mise à jour de la mensuration officielle pour la commune de Petit-Val à Monsieur Julien Brahier et à Monsieur Quentin Bobillier de Sigeom SA. Les contrats ont été signés le 4 novembre 2025 et approuvés par l'Office de l'information géographique du canton de Berne le 1<sup>er</sup> décembre 2025.

Souboz, le 14 janvier 2026

Conseil communal

## Publication selon l'article 45 de l'ordonnance sur les communes

### Règlement sur la mise en valeur des biens communaux et bourgeois

Le règlement sur la mise en valeur des biens communaux et bourgeois, adopté par l'assemblée communale le 1<sup>er</sup> décembre 2025, est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Le règlement peut être consulté au bureau communal durant les heures d'ouverture ou sur internet [www.petit-val.ch](http://www.petit-val.ch).

### Règlement de jouissance des biens de jouissance des biens de la Bourgeoisie de Souboz

Le règlement de jouissance des biens de jouissance des biens de la Bourgeoisie de Souboz du 26 mai 1914 avec modification du 27 janvier 1920, a été abrogé par l'assemblée communale le 1<sup>er</sup> décembre 2025, avec effet au 31 décembre 2025.

Souboz, le 14 janvier 2026

Conseil communal



## Dépôt public du procès-verbal de l'Assemblée municipale du 8 décembre 2025

Le procès-verbal de l'Assemblée municipale du 8 décembre 2025 est déposé publiquement au secrétariat municipal durant 30 jours à compter de la présente publication. Il est possible de former opposition à l'encontre de son contenu, par écrit, auprès du Conseil municipal pendant ledit dépôt. S'il n'y a pas d'opposition ou si l'opposition est rejetée, le procès-verbal sera approuvé par le Conseil municipal.

Reconvillier, le 12 janvier 2026

Le Conseil municipal



## Contrat de mise à jour de la mensuration officielle pour la commune de Roches, période 2026-2033

Suite à l'appel d'offres lancé en date du 19.2.2025, le Conseil communal a adjugé les travaux de mise à jour de la mensuration officielle pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2033 à Monsieur Julien Brahier, ingénieur géomètre au sein du bureau Sigeom SA de Sonceboz-Sombeval, Saint-Imier et Moutier.

Un contrat a été conclu entre les parties et approuvé par l'Office de l'information géographique du canton de Berne le 1.12.2025.

Le Conseil communal se réjouit de poursuivre sa collaboration avec le bureau Sigeom SA.

Roches, le 12 janvier 2026

Conseil communal

## Procès-verbal assemblée communale

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 11 décembre 2025 sera déposé publiquement au secrétariat communal, durant les heures d'ouverture du 14 janvier 2026 au 12 février 2026.

Il est possible de former opposition à l'encontre de son contenu, par écrit, auprès du Conseil communal durant ledit dépôt. L'opposition devra être dûment signée et munie de motifs valables.

Roches, le 12 janvier 2026

Secrétariat communal



## Avis de construction

Requérante: Truberholz AG, Längendrung 8, 3556 Trub.

Emplacement: parcelle N° 102, au lieu-dit: «Route de Bellelay - Pré Paroz», Le Fuet, commune de Saicourt.

Projet: construction de 6 villas individuelles, d'un garage souterrain comprenant 8 places de stationnement au Sud et de 2 couverts à voitures au Nord, création de plusieurs chemins d'accès piétonniers, démolition d'un garage existant et des fondations existantes de l'ancienne maison.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zones: M et PQ «Pré Paroz».

Dérogations: art. 80 LR, 415 al. 3, A152 al. 1 ch. 2 et A153 RCC.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 13 février 2026 inclusivement auprès de l'administration communale de Saicourt. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 14 janvier 2026.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

## Avis de construction

Requérant: Pierre Koller, La Grosse Fin 1b, 2713 Bellelay

Auteur du projet: Benninger Thomas, Schloss-Strasse 3, 2560 Nidau

Rue: La Grosse Fin 1c et 1d, 2713 Bellelay

Parcelle: N° 754

Projet de construction: construction d'une stabulation libre pour jeunes chevaux et bovins et d'un hangar pour machines agricoles. Rénovation de la place à fumier existante.

Construction: selon plans déposés

Zone: agricole - Site marécageux de Bellelay

Dérogation: Art. 24 LAT (conformité à la zone)

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 13 février 2026 inclusivement, au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit

et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Le Fuet, le 14 janvier 2026

Administration municipale



## Saules

### Fermeture exceptionnelle du bureau communal

Le bureau communal est exceptionnellement fermé le **mercredi 14 janvier 2026**.

Saules, le 12 janvier 2026

Administration communale

### Vice-maire

Le conseil communal a nommé M. Dany Grosjean en qualité de vice-maire pour l'année 2026.

Saules, le 6 janvier 2026

Conseil communal

### Statistique de la population

Au 31 décembre 2025, la population de la commune comptait 151 habitants, soit 65 femmes et 86 hommes; 8 personnes sont de nationalité étrangère.

Durant l'année, Saules a enregistré 16 arrivées, 12 départs, 1 naissance et 3 décès.

Saules, le 14 janvier 2025

Commune de Saules

### Adjudication du contrat de mise à jour de la mensuration officielle pour la commune de Saules, période 2026-2033

Le 5 mars 2025, la commune de Saules a mis au concours dans la Feuille officielle d'avis du district de Moutier le mandat de mise à jour de sa mensuration officielle pour la période contractuelle 2026-2033. À la date d'expiration du délai de soumission, une offre a été reçue. Le conseil communal de Saules a décidé d'attribuer le contrat de mise à jour de la mensuration officielle pour la commune de Saules dans le cadre de la période contractuelle 2026-2033 à Monsieur Julien Brahier et à Monsieur Quentin Bobillier de Sigeom SA. Le contrat en question a été signé le 20 novembre 2025 et approuvé par l'Office de l'information géographique du canton de Berne le 8 décembre 2025.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours.

Saules, le 7 janvier 2026

Conseil communal



## Sorvilier

### Avis de construction

Requérante : Municipalité de Sorvilier, Rue Principale 18, 2736 Sorvilier.

Emplacement : parcelles N°s 890 et 1067, aux lieux-dits : « Clos Jobez et Rue Principale » commune de Sorvilier.

Projet : pose de grilles gazon sur la parcelle no 890 et prolongement de l'enrobé bitumineux avec pose d'un dépotoir, grille et raccordement aux eaux pluviales sur la parcelle N° 1067.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : routes communales.

Dérogations : art. 24 LAT et 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 23 janvier 2026 inclusivement** auprès de l'administration communale de Sorvilier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 24 décembre 2025

La préfète : Stéphanie Niederhauser

procédé à la répartition des dicastères entre ses membres.

La répartition est arrêtée comme suit :

- Yann Rindlisbacher : Mairie
- Salomé Scheidegger : Vie locale
- Valérie Baumann : Écoles
- Anne-Sylvie Lab : Urbanisme
- Stéphane Terrier : Social
- Frédéric Gilgen : Services techniques
- David Kessi : Finances et sécurité

La vice-mairie pour l'année 2026 est attribuée à Madame Valérie Baumann.

Par ailleurs, le Conseil municipal a fixé les dates des assemblées municipales ordinaires de l'année 2026 aux dates suivantes :

- lundi 22 juin 2026
- lundi 23 novembre 2026

Le Conseil municipal se réjouit de poursuivre son engagement au service de la population durant cette nouvelle législature.

Tavannes, le 7 janvier 2026

Le Conseil municipal



## Tavannes

### Avis de construction

Requérante : Mme Françoise Perrenoud, Chemin de la Rochette 15, 2710 Tavannes.

Projet : isolation de la toiture et des façades ainsi que le remplacement de l'auvent sur les escaliers d'entrée ouest du bâtiment Chemin de la Rochette 15 sis sur la parcelle N° 220 en zone H2.

Dimensions et genre de construction : selon plans et dossier déposés.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 13 février 2026 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 14 janvier 2026

Le chef des travaux publics

### Avis de construction

Requérante : Sunrise GmbH – Mobile Infrastructure, Thurgauerstrasse 101B, 8152 Glattpark (Opfikon).

Auteur du projet : TM Concept AG, Delfterstrasse 12, 5000 Aarau.

Emplacement : parcelle N° 30, au lieu dit : « Rue H.-F. Sandoz 80 », commune de Tavannes.

Projet : demande après coup pour l'application du facteur de correction des antennes adaptatives (sans modification du site) pour le compte de Sunrise GmbH « BE693-2 ».

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : A3 « Cité Industrielle ».

Recensement arch. : objet C, digne de conservation et ensemble bâti E.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 13 février 2026 inclusivement** auprès de l'administration communale de Tavannes. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 14 janvier 2026.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

### Mise au concours

### Secrétaire comptable au Service social régional de Tavannes

Afin de renforcer son équipe, le SSRT met au concours le poste de Secrétaire-comptable à un taux d'occupation de 50% et pour une entrée en fonction immédiate.

Les tâches incluent la comptabilité, la gestion des paiements, le suivi administratif et le soutien aux assistants sociaux. Un CFC de commerce, une expérience en comptabilité et un intérêt pour le domaine social sont requis. Le délai de postulation est fixé au 31 janvier 2026.

L'annonce complète est disponible sur le site internet de la commune : [www.tavannes.ch](http://www.tavannes.ch).

Tavannes, le 7 janvier 2026

Le Conseil municipal

### Mise au concours

### Apprenti(e) ASE à l'école à journée continue

L'école à journée continue de Tavannes met au concours une place d'apprenti(e) ASE pour une entrée en fonction le 1<sup>er</sup> août 2026 et une durée de l'apprentissage de 3 ans.

Si vous êtes dynamique, créatif(ve) et appréciez le travail en équipe, que vous faites preuve d'autonomie, de sens des responsabilités et de ponctualité, nous serions heureux de recevoir votre dossier de candidature d'ici au 23 janvier 2026.

Merci d'adresser votre dossier complet par courriel à [secretariat@tavannes.ch](mailto:secretariat@tavannes.ch).

Tavannes, le 5 janvier 2026

Le secrétariat municipal



## Valbirse

### Avis de construction

Requérants/maître d'œuvre : Godel Marilina et Ludovick, Chemin des Anémones 2, 2735 Bévilard

Auteur du projet : Villatype SA, Le Champat 2, 2744 Belprahon

Adresse du projet : BF 1275, Chemin des Anémones 2, 2735 Bévilard

### Législature 2026-2029

### Répartition des dicastères du Conseil municipal et nomination de la vice-mairie

Le Conseil municipal, nouvellement élu pour la législature 2026-2029, s'est réuni pour la première fois le mardi 6 janvier 2026. À cette occasion, il a

Description du projet: construction d'une annexe, aménagement d'une place de parc et d'un empierrement

Dimensions du projet: selon plans déposés

Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: ZPS-a, Rière Champ Pention

Dérrogations: art. 80 LR, art. 21

Règlement d'alimentation en eau potable Commune de Valbirse

Dépôt public: du 17 décembre 2025 au 16 janvier 2026 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous «Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévilard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Bévilard, le 12 décembre 2025

Commune mixte de Valbirse

prendre rendez-vous avec notre secrétaire pour prendre connaissance dudit procès-verbal.

#### Secrétariat

Louis Périnat +41 32 520 10 40

[secretariat-st.imier@catholique-chretien.ch](mailto:secretariat-st.imier@catholique-chretien.ch)

Saint-Imier, le 9 janvier 2026

Le secrétaire pour le Conseil de paroisse

**Validation  
de vos avis sur  
la plateforme:  
lundi 14 h**

## Divers

Église catholique-chrétienne Paroisse de Saint-Imier

### Dépôt public

Le procès-verbal de l'assemblée de paroisse du 18 décembre 2025 est déposé publiquement durant 20 jours au secrétariat de la Paroisse à Saint-Imier, du 16 janvier au 5 février 2026. Il y a lieu de



## informations pratiques



### Tavannes

Administration municipale  
Grand-Rue 1  
2710 Tavannes

Courriel: [secretariat@tavannes.ch](mailto:secretariat@tavannes.ch)  
Heures d'ouverture: Lundi (fermé le matin) à mercredi:  
9 h 30 à 11 h 45 et 15 h à 17 h  
Jeudi: 9 h 30 à 11 h 45 et 15 h à 18 h  
Vendredi: 9 h 30 à 11 h 45 – Fermé l'après-midi  
Site internet: [www.tavannes.ch](http://www.tavannes.ch)

#### Téléphones

Centrale	032 482 60 40
Secrétariat	032 482 60 43
Caisse	032 482 60 44
Contrôle des habitants	032 482 60 45

Travaux publics	032 482 60 47
Agence AVS	032 482 60 46
Service social	032 482 65 70



### Valbirse

Administration communale  
Rue Aimé Charpilloz 2  
2735 Bévilard

Téléphone: 032 491 61 61  
Courriel: [info@valbirse.ch](mailto:info@valbirse.ch)  
Site internet: [www.valbirse.ch](http://www.valbirse.ch)  
[facebook.com.valbirse](https://facebook.com.valbirse)

#### Heures d'ouverture

- Lundi et Mardi de 10 h à 12 h et 13 h 30 à 16 h 30
- Mercredi de 10 h à 12 h – fermé l'après-midi
- Jeudi de 10 h à 12 h et 13 h 30 à 18 h 30
- Vendredi de 10 h à 12 h – fermé l'après-midi



## informations pratiques



### Belprahon

Commune de Belprahon  
Administration communale  
Les Grands Clos 5, Belprahon  
Case postale 257  
2740 Moutier

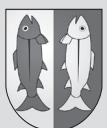
Tél. du secrétariat: 032 493 48 27  
Courriel: secretariat@belprahon.ch  
Tél. de la caisse: 032 493 18 60  
Courriel: caisse@belprahon.ch  
Heures d'ouverture: Jeudi de 15 h à 17 h  
Site internet: [www.belprahon.ch](http://www.belprahon.ch)



### Champoz

Commune mixte de Champoz  
Les Grands Clos 19  
2735 Champoz

Téléphone: 032 492 12 88  
Courriel: secretariat@champoz.ch  
Heures d'ouverture: Mardi de 16 h 30 à 17 h 30  
Site internet: [www.champoz.ch](http://www.champoz.ch)



### Corcelles

Commune mixte de Corcelles  
Clos la Jus 27  
2747 Corcelles

Téléphone: 032 499 90 70  
Courriel: secretariat@corcelles-be.ch  
Heures d'ouverture: Mardi de 10 h à 11 h  
Jeudi de 17 h à 18 h 30  
Site internet: [www.corcelles-be.ch](http://www.corcelles-be.ch)

#### Déchetterie - points de ramassage

- Derrière l'école (PET, alu, boîtes de conserve, verre + conteneur pour capsules Nespresso)
- Hangar des pompes (textiles et chaussures)
- Hangar de Froideval (déchets encombrants, ferraille, bois et plastiques agricoles aux dates prévues sur le MémoDéchets 2019)
- Conteneurs Molok (ordures ménagères)



### Court

Municipalité de Court  
Rue de la Vallée 19  
2738 Court

Téléphone: 032 497 71 10  
Courriel: [contact@court.ch](mailto:contact@court.ch)  
Site internet: [www.court.ch](http://www.court.ch)

#### Heures d'ouverture:

- Notre administration est disponible tous les jours durant les heures de bureau pour les appels téléphoniques.
- Notre guichet est ouvert tous les matins (lundi à vendredi) de 10 h 30 à 12 h, le lundi après-midi de 15 h 30 à 18 h, le mardi et le jeudi après-midi de 15 h 30 à 17 h.



## informations pratiques



### Créminal

Secrétariat communal  
Rue du Collège 6  
2746 Créminal

Téléphone: 032 499 95 42  
Courriel: secretariat@creminal.ch  
Site internet: www.creminal.ch

#### Heures d'ouverture du secrétariat communal

- Mardi matin fermé, mardi après-midi de 13 h 30 à 18 h.
- Jeudi matin de 7 h 30 à 12 h, jeudi après-midi de 15 h à 17 h.

#### Heures d'ouverture déchetteries

- Mardi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h
- Jeudi de 16 h à 19 h
- Samedi de 10 h à 12 h



### Eschert

Commune mixte d'Eschert  
Rue du Tilleul 1  
2743 Eschert

Téléphone: 032 493 40 85  
Courriel: secretariat@eschert.ch  
Site internet: www.eschert.ch

#### Heures d'ouverture écopoint pour la ferraille

Ouvert tous les 1<sup>ers</sup> samedis du mois (sauf janvier et août, le 2<sup>e</sup> samedi du mois) de 11 h à 12 h.  
Pour les dates effectives, se référer au mémodéchets de la commune.



### Grandval

Secrétariat municipal  
Grand-Rue 29  
2745 Grandval

Téléphone: 032 499 95 55 / 079 729 56 89  
Agence AVS du Grand Val: 032 495 16 77 (répondeur en cas d'absence)  
Courriel: secretariat@grandval.ch  
Site internet: www.grandval.ch

**Heures d'ouverture:** Mercredi matin de 9 h 30 à 10 h 30  
Jeudi soir de 18 h à 19 h 30 ou sur rendez-vous

**Déchetterie ouverture:** Jeudi de 17 h à 19 h (avril – septembre).  
Jeudi de 16 h 30 à 18 h 30 (octobre – mars).



## informations pratiques



### Perrefitte

Administration communale  
Sous le Tacon 24  
2742 Perrefitte

Téléphone: 032 493 22 74  
Courriel: secretariat@perrefitte.ch  
Agence AVS du Grand Val: 032 495 16 77 (répondeur en cas d'absence)  
Heures d'ouverture: Mardi 17 h - 19 h  
Site internet: Jeudi 8 h 30 - 10 h 30  
[www.perrefitte.ch](http://www.perrefitte.ch)



### Petit-Val

Commune mixte de Petit-Val  
Derrière les Hôtas 23  
2748 Souboz

Téléphone: 032 484 94 70  
Courriel: admin@petit-val.ch  
Heures d'ouverture: Lundi de 16 h à 18 h  
Mardi de 9 h 30 à 11 h  
ou sur rendez-vous  
Site internet: [www.petit-val.ch](http://www.petit-val.ch)



### Rebévelier

Administration communale  
Rebévelier, 2717 Rebévelier  
c.o Brogna Alexandra,  
Rue des Chardonnerets 7  
2740 Moutier

Téléphone: 079 247 38 62  
ou 032 493 47 44  
Courriel: rebevelier@bluewin.ch  
Heures d'ouverture: sur demande



### Reconvilier

Municipalité de Reconvilier  
Route de Chaindon 9  
2732 Reconvilier

Téléphone: 032 482 73 73  
Courriel: [info@reconvilier.ch](mailto:info@reconvilier.ch)  
Site internet: [www.reconvilier.ch](http://www.reconvilier.ch)

#### Heures d'ouverture

- L'administration municipale est ouverte chaque semaine les lundi, mardi et jeudi de 10 h à 11 h 45 et de 15 h à 17 h.
- La permanence téléphonique est assurée du lundi au vendredi matin de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.